

CHARTRE PAYSAGÈRE EN PLAINE DE VERSAILLES

Promouvoir l'agriculture, valoriser les patrimoines naturels et culturels

Contexte

Aux portes de l'agglomération parisienne, les champs et les villages de la plaine de Versailles annoncent déjà les grands espaces de la Beauce et de la Normandie. A l'échelle régionale, la plaine représente une pénétrante agricole remarquable. Encadrée par l'urbanisation, elle en a été préservée jusqu'au début des années 2000 grâce au Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) du Val de Gally. A l'annulation du SDAU toute la partie ouest de la plaine s'est retrouvée sans document d'urbanisme pour la protéger. Puis, bien connue pour sa démarche en faveur de la qualité du vivant et du patrimoine initiée en 2000, l'Association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets (APPVPA) a engagé une démarche pour préserver l'identité et la diversité des paysages. En effet, dans un contexte de pression urbaine importante, l'éclatement de la plaine en plusieurs intercommunalités élaborant chacune leurs projets d'aménagement inquiétait fortement le collège des agriculteurs soucieux de l'unité paysagère et agricole du territoire.

Objectifs visés

- Préserver les paysages identitaires du territoire et améliorer ceux jugés dégradés ou banals, en allant au-delà des documents d'urbanisme locaux
- Fixer un cadre d'évolution précis et durable ainsi que des objectifs communs en matière d'aménagement de l'espace
- Elaborer des outils de suivi et de prospective
- Favoriser le dialogue territorial et mener une démarche collective

Présentation résumée

Avant même la création de l'APPVPA, différents acteurs du territoire et notamment des élus ont commencé à s'intéresser à la plaine en prenant conscience des dangers qu'elle courait.

Puis en 2010, suite à une réunion présentant une démarche de charte paysagère mise en œuvre sur l'agglomération de Montpellier, le collège des agriculteurs de l'APPVPA émet l'idée d'élaborer une charte sur la Plaine de Versailles.

Un comité de pilotage est mis en place. Il comprend l'APPVPA, le syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles, le Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du Ru de Gally, la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France Ouest, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) et le Département des Yvelines ainsi que la Région Île-de-France, la DDT (Direction départementale des territoires) et la DRIEE (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie).

Un premier travail de synthèse bibliographique des analyses paysagères réalisées sur le territoire depuis 1990 est effectué par des étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage (ENSP). Il a permis de regrouper de nombreux travaux qui étaient jusqu'alors juxtaposés et méconnus des associations et des agriculteurs.

Puis, entre mai et octobre 2010, un autre groupe d'étudiants de l'ENSP met en œuvre une analyse paysagère dans le cadre d'un « Atelier Pédagogique Régional ». Cet atelier a donné à voir la réalité du terrain sous l'angle du paysage.

Thème : Gestion durable de l'espace et de l'environnement

Sous-thèmes : Paysage, agriculture, concertation territoriale

Mots clés

Charte paysagère ;
plaine agricole ;
aménagement ; dialogue territorial

France / Île-de-France / Yvelines / Plaine de Versailles

Types de bénéficiaires

Collectivités, agriculteurs, habitants

Coût du projet

- Montant total : 68 164 € (préfiguration et élaboration de la charte), 41 667 € (mise en œuvre de la charte)
- Source de financement : préfiguration et élaboration de la charte 45% FEADER, reste SIVU des 3 Rivières, Versailles Grand Parc, commune de Noisy-le-Roi et Conseil Général 78 ; mise en œuvre de la charte 43% FEADER, reste DRIEE

Dates du projet

Date de début : 2010
Date de fin : 2014

Grâce à deux stagiaires, l'un issu d'un master en « Tourisme, médiation et paysage » et l'autre d'une école d'ingénieur agronome avec une spécialisation en audit patrimonial, cette analyse est soumise à la perception de tous les acteurs du territoire (élus, agriculteurs et habitants). Une enquête leur propose de réagir à des photos et de répondre à des questions concrètes. A son issue, cinq grandes orientations sont retenues :

- Maintenir l'activité agricole comme socle des paysages
- Cultiver un « dialogue paysager » entre les espaces agraires et bâtis
- Enrichir les paysages par une politique environnementale
- Comprendre les paysages agricoles de la plaine et communiquer auprès du grand public
- Valoriser le patrimoine culturel

Puis en 2013 un appel d'offre est lancé afin de rédiger la charte et de préciser les cinq orientations en actions. Un groupement de paysagistes, animateurs et médiateurs est retenu. Il organise des ateliers regroupant les trois collèges de l'association (élus, agriculteurs et habitants) dans un premier temps par orientation puis, dans un second temps, par unité paysagère. Ces ateliers permettent d'identifier et de localiser les enjeux collectivement. Les cinq orientations sont alors traduites en 33 fiches-actions. Un document de charte est rédigé et approuvé par tous les élus lors d'une réunion de concertation.

En 2014, l'association appuyée par la DDT et la DRIEE, est lauréate de l'appel à projet « Plan Paysage » du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Elle recrute ainsi une chargée de mission à mi-temps qui se charge de l'intégration des orientations de la charte dans les documents d'urbanisme. En parallèle, cette personne anime un réseau d'ambassadeurs pour la mise en place d'une exposition itinérante, d'un observatoire photographique participatif et d'une visite en bus invitant les élus à lecture paysagère guidée par la charte.

En juin 2014, les communes et les intercommunalités de la plaine signent la charte et s'engagent moralement à :

- Promouvoir et protéger toutes les formes d'agriculture, les richesses paysagères, écologiques et patrimoniales existantes
- Soutenir des pratiques d'aménagement et des modes de gestion écologique dans le souci d'un développement économique équilibré
- Prendre en charge et soutenir des aménagements emblématiques
- Traduire et mettre en œuvre les engagements et les actions préconisés par la charte dans les documents d'urbanisme
- Associer les populations



Paysage ouvert de la plaine de Versailles (Source : Toporama)



Résultats

- Formalisation de la charte et signature des 24 communes adhérentes de l'association et de cinq intercommunalités sur six.
- Engagement moral des collectivités à préserver le territoire et ses paysages. La charte paysagère est un document non opposable et avant tout incitatif.
- La charte comporte trois documents (la charte participative, les fiches-actions, la présentation des unités paysagères) mais est encore peu outillée. Un guide à destination des élus et des techniciens en charge de l'urbanisme visant à faciliter la prise en compte de la charte est en cours de réalisation.
- Premières actions réalisées : visite en bus des élus pour une lecture paysagère avec l'intervention d'agriculteurs ; utilisation de l'exposition présentant la Plaine de Versailles et sa Charte dans plusieurs communes avec parfois intervention de la chargée de mission Charte paysagère ; mise en place de l'observatoire photographique avec des citoyens.
- Mise en œuvre d'une démarche collective multi-acteurs et élargissement du cercle des parties prenantes. Les réunions ont regroupé à chaque fois près d'une cinquantaine d'acteurs locaux.
- Le projet a permis de fédérer les acteurs du territoire autour d'une prise de conscience collective, du partage d'enjeux et d'objectifs communs. Les agriculteurs ont appris à se connaître et des projets collectifs voient le jour. Les nouveaux élus parfois issus de l'opposition aux élus ayant participé à l'élaboration de la charte l'ont signée (la signature de la charte a eu lieu en période postélectorale). Les citoyens apprennent à connaître leur territoire et leur sentiment d'appartenance à la plaine est grandissant. Le sentiment de fierté d'avoir mené le projet à bout est partagé. Les regards ont été inversés entre exploitants agricoles et élus, ils ont dépassé leur échelle d'analyse respective.



Signature de la charte paysagère par les communes de l'APPVPA (Source : APPVPA)

Points d'intérêts

- Travail de médiation important afin d'intégrer l'expertise des professionnels et celle du terrain puis de dialoguer collectivement
- Travail avec des étudiants, issus de formations variées (experts du paysage et experts de la médiation)
- Projet représentatif du territoire car toutes les communes se sont engagées

Enseignements

Le projet a permis d'identifier les leviers suivants :

- Avoir une forte demande et un suivi des agriculteurs.
- Avoir un engagement des élus locaux et départementaux, régionaux.
- Avoir un mode de gouvernance favorable à la participation de toutes les parties prenantes et organiser des réunions de concertation par catégorie d'acteurs et pluri-acteurs.
- Savoir prendre son temps.
- Savoir faire appel à des ressources diverses et complémentaires : étudiants, bureau d'étude, salarié.
- Avoir les moyens humains et financiers d'animer le projet et notamment d'accompagner la démarche participative et la mise en œuvre des fiches-actions.

Pour en savoir plus :

Nom du contact : Marie de NAUROIS

Structure / organisation : l'Association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets (APPVPA)

Langues du contact

Parlées : Français, Anglais Ecrites : Français, Anglais

Téléphone : 01 34 62 83 47

E-mail : animationplainedeversailles@yahoo.fr

[Site internet de l'APPVPA](#)

[Site internet de l'APPVPA – Page de la Charte paysagère](#)

Rédacteur de la fiche :

Equipe d'animation du Réseau Rural et Périurbain d'Ile-de-France
amelie.bresson@educagri.fr

Date de rédaction :

18/12/14

Dernière mise à jour :

09/04/15

Réalisé avec le soutien financier de :

